

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0069/PR/MEFPCP portant affectation d'un terrain sis à Balbala Route de Holl-Holl au Ministère de la Santé.

n° 2010-0069/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

23 janvier 2010

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2010

Date du numéro

31 janvier 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 décembre 2009.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté à la Ministère de la Santé une parcelle de terrain d'une superficie de 10.000 m² environ sise à Balbala Route de Holl-Holl.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation du Centre d'excellence lutte contre la malnutrition.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté la Directrice des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère de la Santé. Un procès-verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.
